

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Huile pour tondeuse

Identification de substance / produit

No.-PR 1850488, 1850489

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Huile de lubrification

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
84428 Buchbach
No. de téléphone +49 8086 933-100
No. Fax +49 8086 933-500
Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphone
Adresse email de la sdb-team@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17
E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

(Z)-octadéc-9-énylamine

No. CAS	112-90-3				
No. EINECS	204-015-5				
Concentration	>= 0,025	<	0,1	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Acute Tox. 4		H302		
	Asp. Tox. 1		H304		
	Skin Corr. 1B		H314		
	STOT SE 3		H335		
	STOT RE 2		H373		
	Aquatic Acute 1		H400		
	Aquatic Chronic 1		H410		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
Aquatic Chronic 1	M = 10

Autres ingrédients

Amine, C12-14-tert-alkyl

No. CAS	68955-53-3				
No. EINECS	701-175-2				
Numéro d'enregistrement	01-2119456798-18				
Concentration	< 0,1			%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Acute Tox. 4		H302		
	Acute Tox. 3		H311		
	Skin Corr. 1B		H314		
	Skin Sens. 1A		H317		
	Acute Tox. 2		H330		
	Aquatic Acute 1		H400		
	Aquatic Chronic 1		H410		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A	H317	>= 50 <= 100
---------------	------	--------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique.

Avis aux médecins / Risques

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter la formation de nébulisats huileux. Ne pas transporter de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Equipement de protection individuelle : voir chapitre 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Gardez le récipient hermétiquement fermé. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Gaz. Explosifs. Substances solides ayant des propriétés inflammables (oxydantes). Substances liquides inflammables (oxydantes). Matériaux radioactifs. Substances infectieuses.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile de lubrification

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Amine, C12-14-tert-alkyl

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1,2	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,5	mg/m ³

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	12,1	mg/m ³

(Z)-octadéc-9-énylamine**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide	
Couleur	limpide	
Point de fusion		
Remarque	non déterminé	
Point de congélation		
Remarque	non déterminé	
Boiling point or initial boiling point and boiling range		
Valeur	-30	°C
méthode	ASTM D 5950 (Pourpoint)	
Flammability		
non déterminé		
Upper and lower explosive limits		
Remarque	non déterminé	
Point d'éclair		
Valeur	230	°C
méthode	DIN ISO 2592	
Température d'inflammabilité		
Remarque	non déterminé	
température de décomposition		
Remarque	non déterminé	

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité**cinématique**Valeur 113 mm²/s**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Density and/or relative densityValeur 0.892 g/cm³
méthode DIN 51757**Relative vapour density**

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connu.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Amine, C12-14-tert-alkyl

DL50 = 552 mg/kg

(Z)-octadéc-9-énylamine

Espèces rat
DL50 1689 mg/kg
Source US EPA summary

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Amine, C12-14-tert-alkyl

DL50 = 251 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Amine, C12-14-tert-alkyl

CL 50 = 1,19 mg/l
Administration/Forme Vapeurs

Amine, C12-14-tert-alkyl

ATE = 0,05 mg/l
Administration/Forme Poussières/Brouillards

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Sensibilisation possible chez les personnes qui y sont prédisposées.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**(Z)-octadéc-9-énylamine****exposition répétée**

NOAEL	3,25	mg/kg
Durée d'exposition	28	d
Source	ECHA	

11.2 Information on other hazards**Endocrine disrupting properties with respect to humans**

Donnée non disponible.

Autres données

Un contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Amine, C12-14-tert-alkyl**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	1,3	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	
Source	ECHA	

Amine, C12-14-tert-alkyl

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC	0,078	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OECD 210	
Source	ECHA	

(Z)-octadéc-9-énylamine

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	0,11	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	US EPA summary	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Amine, C12-14-tert-alkyl**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	4,1	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (Composants)**Amine, C12-14-tert-alkyl**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
ErC50	0,44	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	
Remarque	Le colorant est difficilement soluble dans l'eau, une bonne élimination du produit présent dans l'eau est obtenue mécaniquement dans des stations d'épuration appropriées.	

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

Source 1850488

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Le produit est peu soluble dans l'eau. Il peut être éliminé en grande partie de l'eau par des processus abiotiques, par exemple par séparation mécanique.

Biodégradabilité (Composants)

Amine, C12-14-tert-alkyl

Valeur	22	%
Durée de l'essai	28	d
méthode	OECD 301D	
Remarque	Not easily biodegradable.	

(Z)-octadéc-9-énylamine

Valeur	66	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)	
méthode	OECD 301D	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Amine, C12-14-tert-alkyl

log Pow	2,9
---------	-----

(Z)-octadéc-9-énylamine

log Pow	> 3,11
---------	--------

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6 Endocrine disrupting properties

Endocrine disrupting properties with respect to the environment

Donnée non disponible.

12.7. Other adverse effects

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	02 01 08 S	Déchets agrochimiques contenant des substances
---------------------	------------	--

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

dangereuses

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Emballages contaminés

Les emballages non nettoiables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucun

Autres informations**14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Not relevant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autres réglementations**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Directive technique relative à la pureté de l'air (RFA)

Section 5.2.5: Organic Substances (to be indicated as total carbon; except for substances according 5.2.1.)

Débit massique	0,50	kg/h	Titre massique	95	%
				50	mg/m ³

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

Nom commercial : Huile pour tondeuse

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.03.2023

Numéro de la matière: R-1850488

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.03.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.